

COUT DU TRAVAIL La réforme visant à transférer une partie des cotisations sociales patronales sur la TVA a exclu de son champ les agriculteurs. Un comble pour une profession qui a tant milité pour la compétitivité du travail.

TVA compétitivité : Michel Hunault défend les agriculteurs



Michel Hunault, député de la sixième circonscription de Loire-Atlantique, a défendu en séance à l'Assemblée nationale le projet que les agriculteurs puissent bénéficier, eux-aussi, d'un allègement du coût de leur travail !

Début février dernier, ayant pris connaissance du projet de loi de finances rectificatives pour 2012, mettant en œuvre une réforme du financement de la branche famille de la protection sociale (application de la « TVA sociale » ou « TVA emploi »), Xavier Beulin s'est adressé aux députés pour leur faire part de son dépit : en effet, si cette mesure va certes va dans le bon sens, elle exclut de son champ les exploitants, qui ne sont pas salariés, et qui, pourtant, sont bien concernés par ces cotisations familles.

Michel Hunault, député de la sixième circonscription de Loire-Atlantique, a pris la parole lors de la deuxième séance de l'Assemblée nationale du mardi 14 février pour

relayer cette préoccupation. Ce député, très attaché à sa circonscription de Châteaubriant, et proche du milieu agricole, estime en effet que « *la FNSEA est l'une des premières organisations à avoir pointé le problème du coût du travail pour la compétitivité des produits français et qu'elle peut revendiquer la paternité de l'idée de transférer ce coût sur la CSG ou la TVA.* »

Or, Michel Hunault est d'accord avec Xavier Beulin pour dire que, telle qu'elle est, la réforme n'est pas satisfaisante, « *car elle exclut les agriculteurs, non salariés.* » « *Ceux-ci ne bénéficieront pas de l'allègement des cotisations pour la branche famille, ce qui pénalisera l'activité dans nos territoires.* »

Certes, Michel Hunault reconnaît que la proposition actuelle

est « *une bonne proposition* », y compris pour le secteur agricole et agroalimentaire, puisqu'il est aussi un des premiers employeurs de main-d'œuvre en France, et très concerné par l'exportation : « *Améliorer la compétitivité du secteur agricole est l'un des objectifs de cette réforme.* » Michel Hunault nomme d'ailleurs cette TVA nouvelle, non pas « TVA sociale » ou « TVA emploi », mais « TVA compétitivité ». Mais il souhaite donc, que le projet soit étendu aux cotisations familiales des agriculteurs.

En outre, il voit cette mesure d'allègement des cotisations sociales patronales comme une « *première étape* ». Dans son intervention à l'Assemblée nationale, le député a exprimé sa conviction que, pour que cette réforme soit pleinement efficace, il faut que les salariés en aient une part. C'est-à-dire que les charges qui pèsent sur les salariés soient elles aussi allégées et que les salaires s'en voient du coup augmentés : « *En France, les salaires sont trop bas* », a-t-il affirmé. « *Quid donc, des intentions du Gouvernement en matière d'allègement des charges salariales afin de rendre le travail plus attractif ? En effet, vous le savez très bien, il reste à prouver que le travail est plus intéressant que les revenus issus de la redistribution.* »